

Éliminez les appels de télémarketing en 2 minutes !

Le 20 avril, nous avons reçu un courriel à l'effet que :

« Les numéros de cellulaires deviennent "publics" ce mois-ci.

Donc, tous les numéros de cellulaires seront ouverts aux compagnies de télémarketing et vous allez commencer à recevoir des appels de vendeurs.

N'OUBLIEZ PAS QUE VOUS ÊTES "FACTURÉ" POUR CES APPELS (appels entrant). »

Après vérification auprès de la Sûreté du Québec, nous ne savons pas si les numéros de téléphones cellulaires deviendront publics et ce que cela impliquera mais vous pouvez éliminer les appels de vendeurs en vous inscrivant sur la **Liste nationale de numéros de télécommunications exclus**.

Créé par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), la Liste nationale de numéros de télécommunication exclus (LNTE) permet au consommateur de décider s'il veut réduire le nombre d'appels de télémarketing non sollicités en [inscrivant](#) sur la LNTE ses numéros de téléphone cellulaire, de résidence, de télécopieur ou du service VoIP. »

Vous pouvez inscrire vos numéros par téléphone ou par Internet : ça prend 2 minutes.

Par téléphone : 1-866-580-3625

Par Internet: <https://www.lnnte-dncl.gc.ca/>

« AIDEZ VOS AMIS EN LEUR TRANSMETTANT CE MESSAGE... »

Carole Laverdière
Conseillère en développement
FADOQ-Région Centre-du-Québec